



**ASSOCIATION SACERF MACOUSINE INC.**  
**1480, chemin du Lac Echo**  
**Prévost, Qc J0R 1T0**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DATE : Samedi le 30 avril 2022**

**Endroit : Par vidéo conférence**

#### **1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle**

À 14 h 00 M. Nicolas R. Brosseau souhaite la bienvenue à tous les membres en ligne et les remercie de leur présence.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la rencontre, Mme Hélène Turcotte présente l'ensemble des informations qui permettront aux participants d'activer les diverses fonctions disponibles ainsi que de proposer ou seconder une résolution.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président suite à cette présentation.

#### **Membre en règle – définition**

Le président du CA, M. Nicolas R. Brosseau s'adresse à l'assemblée afin de préciser que seul le membre en règle, qui détient sa carte de membre au 30 novembre 2021, peut proposer ou appuyer une résolution et voter. Il profite également de l'occasion pour démystifier la signification de membre et les qui y sont rattachés.

(Pendant la vidéo conférence, le nombre de membres connecté est de 66, incluant les intervenants.)

#### **2. Choix du président d'assemblée**

Il est proposé par M. Jérôme Ouellet, appuyé de Mme Nancy Dubuc que M. Pierre Lefebvre agisse à titre de président d'assemblée. La résolution est acceptée à l'unanimité.

### **3. Présentation et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Rémi Jacques, appuyé par M. Claude Tremblay d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Mme Claudie Girard, secrétaire du CA. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **4. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2021**

Les membres ayant reçu au préalable le procès-verbal de l'assemblée par courriel et celui-ci ayant également été publié sur le site internet de la Zec, il est proposé par M. Jérôme Ouellet et appuyé par Mme Nancy Dubuc d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2021 sans procéder à sa lecture. Proposition acceptée à l'unanimité.

### **5. Rapport du président et des administrateurs**

M. Nicolas R. Brosseau, président du CA de la Zec Kiskissink, présente les membres du conseil d'administration et leur rôle respectif. Ce dernier souligne être fier de l'année 2021, soit sa première à la présidence de la Zec.

Cette dernière année a permis à l'ensemble des officiers de s'approprier leur rôle en y mettant leur propre couleur. Il souligne que ces postes étaient occupés par des gens d'une très grande expérience et son équipe a su relever le défi.

À l'aide d'une présentation visuelle ce dernier présente et commente les nombreuses réalisations de l'année 2021 dont l'installation du nouveau bâtiment au poste d'accueil du lac Édouard, la création de 8 nouveaux emplacements de camping dans le secteur Bostonnais, l'amélioration et l'entretien du réseau routier ainsi que les subventions s'y rattachant.

Il précise que les investissements dans le réseau routier depuis 2013 totalisent 1 715 508 \$. De cette somme, 130 500 \$ est attribuable à la dernière année.

### **6. Rapport des états financiers**

#### **a) Année fiscale 2021**

Les informations ont été rendues disponibles à l'intention des membres avant l'assemblée. Le trésorier M. Guy Boutin présente et commente les états financiers pour la période se terminant le 30 novembre 2021. Ce dernier quittera ses fonctions ce jour même en laissant sa place après 38 ans de bénévolat.

La Zec dispose d'un actif totalisant 1 872 948 \$, soit un actif à court terme de 301 044 \$ et un actif immobilisé de 1 571 903 \$. L'année 2021 s'est soldée par un bénéfice de 236 393 \$, incluant une réserve de 125 000\$ pour le remplacement du chalet des employés détruit par le feu. Le bénéfice de l'année 2021, excluant cette réserve est de 111 393 \$.

La présentation des États financiers permet de constater que la Zec est en très bonne posture financière.

Il est proposé par M. Ghislain Gravel, appuyé par M. Jean-François Pleau d'accepter les états financiers de l'année fiscale 2021. La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **7. Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers**

Il est proposé par M. Michel Lemyre, appuyé par M. Patrick Munger d'approuver toutes les dépenses encourues dans l'année par le conseil d'administration et de donner quittance de tous les gestes et actes posés par le dit conseil d'administration. Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **8. Engagement du vérificateur comptable 2022**

Il est proposé par M. Serge Blouin, appuyé par M. Jean Girard d'engager la firme Luc Riccio CPA auditeur CGA, situé au 201 – 167 Fleury Ouest, Montréal. Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **9. Plan d'action 2022 et recommandations du CA**

Le président M. Nicolas R. Brosseau présente le plan d'action 2022. Un outil visuel permet à l'ensemble des membres présents de voir les projets qui seront priorisés pendant la présente année.

- L'entretien et l'amélioration des accès pour certains secteurs
- L'amélioration progressive de l'accès à certains lacs plus éloignés
- Le remplacement du chalet des employés détruit par le feu
- L'électrification des chalets de la Zec situés dans le secteur du lac Écarté (en raison de l'arrivée du service dans ce secteur) – (en étude)
- L'amélioration des installations : Barrières – mise à niveau des équipements (en étude)
- Mise à niveau du parc informatique
- Amélioration des chalets locatifs : ajout d'infrastructures (gazebo)

Les subventions et programmes qui seront sollicités afin d'appuyer financièrement la réalisation de ces objectifs du conseil d'administrations sont également présentés.

#### **Air médic**

Ce service sera toujours disponible en 2022 sur la Zec et ce, pour toute l'année. L'on informe également les membres qu'une carte, disponible sur le site internet, permet de localiser les emplacements identifiés comme sites d'atterrissage. Ces lieux sont également identifiés sur le territoire. Le président précise que les sites d'atterrissage pendant l'hiver diffèrent puisqu'un lac peut très bien servir pour atterrir. Le membre doit être en mesure de fournir ses coordonnées gps lors d'un appel afin d'assurer un service efficace.

#### **Tarifcation**

Un ajustement de 5 % à la hausse a été fait à l'ensemble des prix des produits et services. L'on rappelle que la tarification est disponible sur le site internet de la Zec. Les membres présents ont également la possibilité de constater que les prix offerts par la Zec se comparent avantageusement à ceux des autres zones d'exploitation.

## **10. Dossiers fauniques**

La situation faunique est présentée par M. Nicolas R. Brosseau.

Les lacs qui feront l'objet d'un ensemencement en 2022 sont présentés. Parmi les principaux changements, l'on retrouve l'ensemencement exceptionnel du lac Écarté dans le cadre de l'activité Pêche en herbe ainsi qu'un ensemencement du lac Louis à la fermeture de la pêche estivale pour contribuer à la réussite de la pêche hivernale.

Le nettoyage de certaines frayères est également au programme en collaboration avec le ministère, toutefois des suivis sont attendus à cet effet.

Les membres présents ont également l'occasion de voir les différentes statistiques présentant les récoltes de poissons pour les catégories omble de fontaine, doré et touladis ainsi que pour les petits et gros gibiers. Ils sont également sensibilisés à la protection de la faune.

### **a) Plan de gestion du doré sur la Zec Kiskissink**

Les membres du conseil d'administration, lors du CA tenue le 12 février 2022, ont accepté sur proposition dûment faite et appuyée, de recommander fortement à l'ensemble des utilisateurs de la Zec de procéder à la remise à l'eau des dorés de plus de 47 centimètres dès la saison de pêche 2022. Une résolution à cet effet a été envoyée au ministère concerné.

Les études actuelles et les attentes signifiées par le CA à la biologiste dédiée pour notre Zec ne permettent pas d'aller de l'avant vers une recommandation de remise à l'eau des poissons de petite taille. Les administrateurs demeureront à l'affût du dossier et recommanderont au moment opportun les orientations à prioriser.

### **Règlementation 2022**

Le responsable des dossiers fauniques, M. Nicolas R. Brosseau effectue un survol de la réglementation et demande aux membres de porter attentions aux obligations suivantes dont le non respect représentent une infraction:

- S'enregistrer pour circuler sur le territoire
- Avoir en sa possession en tout temps sa fiche d'enregistrement
- Déclarer les prises capturées sur le territoire de la Zec (toujours en possession du membre ou non)
- Remise de la fiche d'enregistrement dûment complété au poste d'accueil
- Fermeture de l'enregistrement sur le PAV

L'importance de déclarer les prises (poisson ou gibier) est commentée et l'application de ces règlements aux utilisateurs présents sur une base permanente pendant la saison (chalets ou camping) est soulignée. La déclaration des prises, suite à une activité, même si le membre ne quitte pas le territoire est obligatoire.

## **Harmonisation des activités de chasse à l'ours ainsi qu'à l'orignal**

Mme Claudie Girard, membre du comité chasse, effectue un retour sur les mises à niveaux réalisées en 2021 ainsi que sur les actions requises pour la prochaine saison. Les affiches des territoires, considérées conformes sont celles de couleur rouge pour l'ours et verte pour l'orignal sur lesquelles le chasseur doit apposer l'autocollant 2022 qui permet de confirmer l'utilisation du territoire pour la présente saison de chasse. Les autres affiches doivent être retirées.

L'on rappelle que les documents sont disponibles sur le site web de la Zec.

L'ajout d'un forfait spécifique à la chasse à l'ours est également annoncé.

## **Projet de chien de sang**

Afin de contribuer activement à la protection de la faune, de donner aux chasseurs de la Zec Kiskissink l'opportunité de retrouver un plus grand nombre de gibiers blessés et de développer le réflexe des chasseurs en les sensibilisant sur l'importance de cette pratique, lors de la prochaine saison de chasse, la Zec offrira et ce, pour une seconde année, l'hébergement à un conducteur de chien ainsi que les 20 premières recherches gratuites à ses membres.

## **Pêche en Herbe**

La Zec accueillera, le 4 juin prochain, 40 jeunes en initiation à l'activité de pêche dans le cadre de l'activité Pêche en Herbe. Les inscriptions se feront exclusivement en ligne et seront offertes à compter du 6 mai. Dans le cadre de cette activité, le jeune reçoit son permis de pêche qui sera en vigueur jusqu'à ses 18 ans ainsi que plusieurs autres surprises. C'est un retour très attendu, après 2 ans d'arrêt en raison de la pandémie.

## **11. Nomination d'un président(e) d'élection**

Étant donné que M. Nicolas R. Brosseau, président du CA est lui-même en élection, M. Pierre Lefebvre agira à titre de président d'élection pour la présente assemblée sur proposition de M. Patrick Munger, appuyé par M. Michel Lemyre et unanimement résolu.

## **12. Élection de 3 postes de directeurs**

Les secteurs en élection pour la présente assemblée sont Jos-Davis, Sommet et Sous-le-Vent.

Les candidats, élus par acclamation sont :

Secteur Jos-Davis, Serge Hudon.

Secteur Sommet, Patrick Genest.

Secteur Sous-le-Vent, Nicolas R. Brosseau

Des félicitations sont adressés aux 3 candidats.

## **Présentation du nouveau conseil d'administration**

Le CA sera composé pour la prochaine année de :

Nicolas R. Brosseau, secteur Sous-le-Vent

Pierre Côté, secteur Écarté

Patrick Genets, secteur Sommet

Claudie Girard, secteur Kiskissink

Yvon Hamel, secteur Ventadour

Serge Hudon, secteur Joe-Davis

Denys Loiselle, secteur Bostonnais

### **13. Affaires diverses et période de question**

Aucun sujet n'ayant été ajouté à ce point, les membres sont invités à adresser leurs questions. Voici les sujets abordés :

- **Lac Kiskissink – pêche hivernale**

Il est précisé que ce lac était ouvert en 2005. Des vérifications seront donc effectuées afin de comprendre pourquoi le statut de ce lac a été modifié

- **Possibilité d'ouvrir le lac Edgar à la pêche hivernale**

Comme les révisions se font aux 2 ans, l'on vérifiera, le moment venu, la possibilité d'offrir ce lac à la pêche hivernale.

Il est précisé, qu'afin d'enregistrer les prises, il sera requis que des membres du secteur puissent en prendre la responsabilité.

- **Accès à la pêche hivernal sur le lac Écarté**

Un membre sollicite également l'ouverture de ce lac pour l'activité pêche hivernale. Des vérifications seront également faites pour valider les possibilités.

- **Autocollant chasse 2022**

Il est mentionné, afin de répondre à une question, qu'il sera possible de récupérer l'autocollant chasse 2022 à l'un ou l'autre des postes d'accueil de la Zec.

- **Problématique d'un ponceau soumise par M. Rénaud Moisan**

Un suivi sera fait par M. Serge Hudon qui visitera l'endroit.

- **Ensemencement (dates)**

Il est précisé que l'ensemencement sera réalisé lorsque les chemins seront praticables. Le suivi sera fait sur le site internet de la Zec ainsi que via Facebook.

- **Création d'un chemin secteur du lac Lepage**

Une demande de M. Denis Marchesseault est adressée afin de vérifier s'il serait possible de faire ouvrir un nouveau chemin, secteur lac Lepage et ce, pour 4 chalets. Avant de répondre, des vérifications seront requises pour statuer si ce chemin est privé. Un retour sera fait.

#### **14. Tirage des prix de participation**

Puisque l'AGA se tient en vidéo conférence, le tirage sera fait ultérieurement et les résultats seront publiés sur le site facebook de la Zec.

#### **Hommages et remerciements**

L'on souligne l'importante contribution de M. Guy Boutin qui quitte le conseil d'administration après 38 ans de bénévolat. L'on remercie sincèrement M. Boutin pour cette précieuse contribution à la Zec.

Des remerciements sont également adressées aux personnes ayant contribué à la réussite de cette assemblée, Mesdames Hélène Turcotte et Claudie Girard, messieurs Pierre Lefebvre et Guy Boutin ainsi que l'entreprise Solotech. Un mot est également adressé à Mme Hélène Turcotte et M. Éric Boivin pour l'important travail qu'ils réalisent bénévolement au bénéfice de la Zec et des membres.

#### **15. Clôture de l'assemblée**

Les sujets ayant été épuisés, sur proposition de M. Jean Girard appuyée par M. Claude Tremblay, il est unanimement résolu de procéder à la clôture de l'assemblée à 15 h 55.